



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Délibération n°2025-43 – Fixation des tarifs pour le portage des repas à domicile

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 13 décembre 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	11	14
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Dominique DUMAS donne pouvoir à Mme SHATER		
Absents :	Fabrice NOURY, Bénédicte ALLENET, Eric MORISSET, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Vincent PAIN		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la Commission Finance du lundi 17 novembre 2025,

Considérant qu'il y a eu lieu d'actualiser le tarif des repas portés à domicile à compter du 1^{er} janvier 2026 suite à l'actualisation des prix du marché public,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : pour les bénéficiaires, soit de 75 ans et plus, soit disposant d'un certificat médical, fixe ainsi le tarif des repas portés à domicile à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	Tarif portage repas à domicile
QF ≤ 500€	6,50€
500 < QF ≤ 1500€	Compris entre 6,50€ et 10,78€
QF > 1500€	10,78€
Eléments non communiqués	10,78 €

Article 2 : pour les autres bénéficiaires, fixe le tarif des repas portés à domicile à compter du 1^{er} janvier 2026 à 10,78 €.

Article 3 : précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20251218-2025_43-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20251218-2025_43-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025